

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le 27 MAI 2025

ID : 079-217901503-20250519-2025737785-DE



DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 19 mai 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mai à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle socio-culturelle de La Cendille, sous la Présidence de Madame Annette Machet, maire

Présents : Mesdames et Messieurs : Machet Annette, Deschamps Valérie, Guillaud Philippe, Stoffel Claude, Pignoux Cécile, Biraud Alain, Hauwaert Gaëlle, Léoment Nathalie, Niot Jean-Marc Albert Nicolas, Bouyer Nadia

Absents excusés : Machy Didier (pouvoir donné à Jean-Marc Niot)

Absents : Christian Nicolas

Secrétaire de séance : Nadia Bouyer

Projet du parc éolien de Dessé – Société SYNERDEV

2025/737-785

Annette Machet, Maire donne la parole à Nadia Bouyer, 2^{ème} adjointe.

Mme Machet Annette Maire, est propriétaire sur la zone du projet.

Elle sort de la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote.

Madame Bouyer rappelle qu'en application des principes de probité et de prévention des conflits d'intérêts, un conseiller municipal concerné par une affaire dans laquelle il pourrait avoir un **intérêt personnel, familial, professionnel** ou **affectif** doit se **déporter**, c'est-à-dire **ne pas participer ni au débat, ni au vote**.

Dans un souci de transparence et de respect des règles déontologiques, il est demandé aux élus directement concernés ou ayant connaissance qu'un membre de leur famille est concerné de sortir de la salle. Ils seront rappelés après le vote.

La commune a été sollicitée par la société Synerdev dont le siège social se situe 11 rue Court de Gebelin 30 000 Nîmes, spécialisée dans le développement de projets d'énergies renouvelables, en vue d'étudier la faisabilité de l'implantation d'un parc éolien sur le territoire communal. Cette société a démarché les propriétaires et les exploitants agricoles avant d'informer la mairie de ces démarches.

Le projet en est aujourd'hui à un stade préliminaire.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le 27 MAI 2025

ID : 079-217901503-20250519-2025737785-DE

Il consiste à l'implantation 3 à 5 éoliennes de 180 m en parallèle (entre le parc actuel et les villages de Chez Brunet, Chez Pinturea).
devait aboutir les nouvelles éoliennes seraient par conséquent plus proches des maisons.
Ce secteur est déjà très impacté par la proximité du parc éolien de WPD, de la N10, de la ligne LGV et la covisibilité des parcs d'éolien construits ou autorisés

Par 10 voix contre et 1 voix pour (10 votants + 1 pouvoir), le conseil municipal marque clairement son opposition à ce projet.

Nadia Bouyer
Secrétaire de séance



Alain Biraud
1^{er} adjoint

